



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 27 JANVIER 2025**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil municipal :  
le 21/01/2025

Publication :  
le 31/01/2025

**Délibération n° D-2025-2**

**Budget Primitif - Budget annexe à autonomie financière -  
Energies Renouvelables - Année 2025**

**Président :**

**Monsieur Jérôme BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Ségolène BARDET, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD, Madame Julia FALSE.

**Secrétaire de séance :** Sophie BOUTRIT

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Aline DI MEGLIO, ayant donné pouvoir à Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Madame Florence VILLES, Monsieur Romain DUPEYROU, ayant donné pouvoir à Monsieur Karl BRETEAU, Madame Noélie FERREIRA, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Mélina TACHE, ayant donné pouvoir à Madame Sophie BOUTRIT, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Baptiste DAVID, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas ROBIN

**Direction des Finances**

**Budget Primitif - Budget annexe à autonomie  
financière - Energies Renouvelables - Année 2025**

Monsieur Gerard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu les articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables en date du 24 janvier 2025 ;

Par délibération du 29 avril 2013, l'assemblée municipale a procédé à la création d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC), doté d'une régie à autonomie financière, pour une production d'énergies renouvelables.

Il est proposé à l'assemblée municipale de voter le projet de Budget Primitif de l'exercice 2025 de ce dernier.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter le Budget Primitif 2025 du budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables par un vote par nature au niveau du chapitre, pour chacune des sections tel que présenté dans la maquette annexée (budget en M°4).

*Arrivée de Madame Lydia ZANATTA ayant donné pouvoir à Madame Aurore NADAL.*

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	6
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

**Sophie BOUTRIT**

**Jérôme BALOGÉ**

# Budget primitif 2025

Régie à autonomie financière Energies renouvelables



*Conseil Municipal du 27 janvier 2025*



### Présentation du budget primitif – Régie Energies renouvelables



#### Rappel des objectifs du rapport de présentation du budget de la régie Energies renouvelables

Le budget primitif 2025 de la régie à autonomie financière Energies renouvelables a pour objectif de prévoir les recettes et les dépenses et autoriser l'ordonnateur à effectuer les opérations relatives à l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments municipaux.

Le Rapport de présentation du budget de la régie à autonomie financière Energies renouvelables :

- transcrit les grandes orientations budgétaires adoptées lors du Conseil municipal du 9 décembre 2024 ;
- Le conseil d'exploitation de la régie est par ailleurs appelé à émettre un avis sur le budget, préalablement au conseil municipal, le 24 janvier prochain.



#### Plan de la présentation

1. Les grands équilibres
2. La section d'exploitation
3. La section d'investissement

*Les premières installations (groupes scolaires J. Zay, L. Pasteur et J. Jaurès ainsi que le CTM de la Chamoiserie) sont exploitées sur le modèle de la revente totale.*

*Le modèle de l'autoconsommation avec revente du surplus est désormais l'option privilégiée car ce modèle permet de gagner en indépendance énergétique, de limiter les dépenses en électricité (baisse des dépenses de fonctionnement) dans une période où les coûts d'achat augmentent et de produire de l'énergie localement. Cette option a été prise pour les panneaux photovoltaïques posés sur le GS George SAND en 2023, et qui sont entrés en production en 2024.*

# Les grands équilibres

En k€		BP 2024	BP 2025	Ecart BP 2025 / BP 2024 (en k€)	Ecart BP 2025 / BP 2024 (en %)
A	Recettes réelles d'exploitation (RRE)	35,30	47,00	11,70	33,1%
B	Dépenses réelles d'exploitation (DRE)	5,30	21,50	16,20	305,7%
<b>C = A - B</b>	<b>Résultat d'exploitation (RRE-DRE)</b>	<b>30,00</b>	<b>25,50</b>	<b>-4,50</b>	<b>-15,0%</b>
D	Productions immobilisées	0,00	0,00	0,00	
<b>E = C + D</b>	<b>CAF Brute</b>	<b>30,00</b>	<b>25,50</b>	<b>-4,50</b>	<b>-15,0%</b>
F	Amortissement d'emprunt	0,00	0,00	0,00	
<b>G = E - F</b>	<b>Autofinancement net</b>	<b>30,00</b>	<b>25,50</b>	<b>-4,50</b>	<b>-15,0%</b>
H	Cession d'immobilisation	0,00	0,00	0,00	
<b>I = G + H</b>	<b>Financement disponible pour l'investissement</b>	<b>30,00</b>	<b>25,50</b>	<b>-4,50</b>	<b>-15,0%</b>
J	Dépenses réelles d'investissement (DRI)	30,00	25,50	-4,50	-15,0%
K	Recettes réelles d'investissement (RRI)	0,00	0,00	0,00	
<b>L = K - J</b>	<b>Résultat d'investissement (RRI-DRI)</b>	<b>-30,00</b>	<b>-25,50</b>	<b>4,50</b>	<b>-15,0%</b>
I	Financement disponible pour l'investissement	30,00	25,50	-4,50	-15,0%
<b>M = -L-I</b>	<b>Volume d'emprunt</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

# La section d'exploitation

## EXPLOITATION

en milliers d'euros

	BP 2024	BP 2025	Ecart BP 2025 / BP 2024 (val)	Ecart BP 2025 / BP 2024 (%)
<b>DEPENSES</b>	<b>35,3</b>	<b>51,5</b>	<b>16,2</b>	<b>45,89%</b>
<b>Dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>5,3</b>	<b>21,5</b>	<b>16,2</b>	<b>305,66%</b>
Charges à caractère général	3,3	19,5	16,2	490,91%
Impôts sur les bénéfices	2,0	2,0	0,0	0,00%
<b>Ecritures d'ordre</b>	<b>30,0</b>	<b>30,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,00%</b>

	BP 2024	BP 2025	Ecart BP 2025 / BP 2024 (val)	Ecart BP 2025 / BP 2024 (%)
<b>RECETTES</b>	<b>35,3</b>	<b>51,5</b>	<b>16,2</b>	<b>45,89%</b>
<b>Recettes réelles d'exploitation</b>	<b>35,3</b>	<b>47,0</b>	<b>11,7</b>	<b>33,14%</b>
Produits des services, du domaine	35,3	47,0	11,7	33,14%
<b>Ecritures d'ordre</b>	<b>0,0</b>	<b>4,5</b>	<b>4,5</b>	<b>/</b>

## La section d'exploitation

*Les recettes réelles d'exploitation sont estimées à 47 K€, en augmentation par rapport à 2024 (+ 11,7 k€, + 33,1 %)*

- ❖ **Le maintien des recettes annuelles** : constituées de la vente d'électricité produite par les panneaux photovoltaïques déjà exploités :

Sites	Recettes escomptées
GS Jean Zay	7 000 €
GS Pasteur	11 000 €
GS Jean Jaurès	10 000 €
CTM Chamoiserie	4 500 €
GS G Sand	2 800 €
<b>TOTAL</b>	<b>35 300 €</b>

- ❖ **Une nouvelle recette depuis 2024** : En fonction du pourcentage d'autoconsommation des panneaux nouvellement installés sur la toiture de l'école George SAND, la vente d'électricité non consommée directement par la Ville génère de nouvelles recettes, notamment en période estivale. Le raccordement a été effectué courant été 2024, cependant, la recette ne sera perçue qu'à partir de 2025; Elle est estimée à 2 800 €

*Les dépenses réelles d'exploitation sont évaluées à 21,5 K€, en augmentation par rapport à 2024 (+ 16,2 k€, + 305,7 %)*

- ❖ **Des charges à caractère général (19,5 K€)** :

Aux dépenses d'exploitation récurrentes (3,3 K€) qui permettent de faire face à diverses dépenses (redevance d'accès aux réseaux EDF, maintenance des panneaux photovoltaïques, suivi et évaluation de l'exploitation des installations), s'ajoute depuis 2024 le remboursement de charges au budget principal estimé à 16,2 K€ au titre de l'année 2025.

- ❖ **L'impôt sur les sociétés (2 K€)** :

L'IS est estimé au même niveau que pour 2024.

# La section d'investissement

## INVESTISSEMENT

en milliers d'euros	BP 2024	BP 2025	Ecart BP 2025 / BP 2024 (val)	Ecart BP 2025 / BP 2024 (%)
<b>DEPENSES</b>	30,0	32,6	2,6	8,67%
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	30,0	25,5	-4,5	-15,00%
Immobilisations incorporelles	30,0	25,5	-4,5	-15,00%
<b>Ecritures d'ordre</b>	0,0	7,1	7,1	/

	BP 2024	BP 2025	Ecart BP 2025 / BP 2024 (val)	Ecart BP 2025 / BP 2024 (%)
<b>RECETTES</b>	30,0	32,6	2,6	8,67%
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	0,0	0,0	0,0	/
<b>Ecritures d'ordre</b>	30,0	32,6	2,6	8,67%

### Les dépenses réelles d'investissement (25,5 k€)

- ❖ Actuellement, aucun projet d'installation de nouveaux panneaux n'est programmé. Néanmoins, il est inscrit 25,5 k€ en dépenses pour des projets nouveaux qui verraient le jour en cours d'année.

### Les recettes réelles d'investissement (Aucune)